

Prévention contre les chutes



GARDE-CORPS AUTOPORTANT

Installé sur les limites d'une zone de travail en hauteur, de part et d'autre des échelles d'accès ou pour assurer une zone de déneigement, le garde-corps autoportant est le produit idéal pour prévenir les chutes.

Ce garde-corps est simplement posé sur la toiture, sans avoir à percer l'étanchéité du bâtiment. Sa protection est permanente et demeure fixe, permettant une sécurité constante à de nombreux endroits présentant des risques de chutes, pour tous les travaux effectués sur le bâtiment.

Équipement de sécurité certifié par un ingénieur de l'OIQ, ce garde-corps est conforme aux différents codes et normes en vigueur au Québec.

Principaux avantages du garde-corps autoportant :

- S'installe facilement et rapidement;
- Esthétique;
- Léger (fait en aluminium);
- Polyvalent;
- S'installe sans affecter la membrane d'étanchéité du bâtiment;
- Autoportant;
- Produit conforme et certifié CNB.